

Accusé de réception en préfecture
049-214903288-20210414-202137-DE
Date de télétransmission : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

N° 2021/37

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 20 Avril 2021

Présents : 32
Excusés : 3
(2 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaire de séance :
G. LE COZ et
B. CHANDOUINEAU

Le mercredi quatorze avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET, Maire, sur convocation faite par lui le sept avril deux mille vingt et un.

Étaient présents : M. GOULET, Maire – MM. NERON N, NERON M, Mmes GUILLON, LIEBAULT, Maires Délégué(e)s – Mme LELIEVRE, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. PROD'HOMME, Mme FAURE, M. CARDET, Mme METIVIER, M. JOSSE, Adjoint – M. BIDAULT, Mmes BOURDIER, TAUGOURDEAU, M. COMBEAU, MM. PIERRE, HOUTIN, BRAEMS, Mme RIO, M. GUILMET, Mme LHOMMEDE, M. CHA, Mme COUBLANT, MM. RICOU, OLIVA, CHANDOUINEAU, Mmes SOURDEAU, VILLARME, M. HENRY, Mme LEMENACH, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mmes TUBIANA, GRIMA ont respectivement donné pouvoir à Mmes LELIEVRE, BOURDIER.
Mme GODFRIN s'est excusée sans donner de pouvoir.

VOIRIE – DENOMINATIONS DE VOIES

Dans le cadre de la construction de l'échangeur des Romains, il convient de dénommer les deux ronds-points situés de part et d'autre de la RD 347. Celui côté Ouest sur Saint-Hilaire-Saint-Florent portera le nom de **rond-point des Justices**, et celui côté Est sur Bagneux, **rond-point Cayenne**, en référence aux anciens lieuxdits.

Dans la continuité de ces travaux, va débuter la viabilisation de la ZAC Vaulanglais-Noirettes – secteur 5 – entre l'allée des Noirettes et la rue des Romains. Deux voies de desserte vont être créées. Celles-ci étant proches de l'impasse du Chai, il est proposé de rester dans le thème et de les dénommer **rue de la Jablière** et **impasse de la Doloire**, en référence aux outils utilisés par le tonnelier. Par ailleurs, l'**impasse du Chai** sera dévoyée et raccordée à l'impasse de la Doloire.

La Municipalité souhaite rebaptiser **rue Jean Fautras**, la Voie Romaine située entre l'avenue de l'École Nationale d'Équitation et la rue de la Petite Fontaine à Saint-Hilaire-Saint-Florent, en mémoire de ce Saumurois, marchand de chevaux, meneur en compétition et enseignant d'attelage qui a beaucoup œuvré pour le développement de la discipline en France. La famille a donné son accord par courrier du 3 mars 2021. Les riverains ont été consultés et sont également favorables à cette proposition.

Il est précisé que la plaque de rue portera la mention «Ancienne Voie Romaine ».

Accusé de réception en préfecture
049-214903288-20210414-202137-DE
Date de récépissé : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021

La dénomination **Voie Romaine** sera dorénavant attribuée à la rue formant la limite de commune entre Distré - hameau de Pocé et Saint-Hilaire-Saint-Florent, débutant **rond-point des Justices** et se terminant chemin des Noirettes. Les dénominations seront ainsi uniformisées sur les deux communes, cette voie portant déjà ce nom sur Distré.

Deux projets immobiliers vont voir le jour dans le secteur de l'impasse des Hautes Vignes à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Il est donc nécessaire de procéder à la dénomination de la voie de desserte. Il est proposé **impasse Alice Costes**, en hommage à cette résistante, Conseillère Municipale de Saint-Hilaire-Saint-Florent de 1947 à 1977, et dont la propriété était située rue Jules Amiot, à proximité immédiate de ces opérations. Cette voie débutera impasse des Hautes Vignes et se terminera à l'entrée du lotissement privé « le Clos des Hautes Vignes ». La famille a donné son accord par courrier du 21 février 2021.

Enfin, la délibération relative aux dénominations des rues Beaurepaire et Dacier ne permet pas de connaître leurs limites avec exactitude. Ainsi, il est précisé que la **rue Beaurepaire** débute avenue du Maréchal Foch et se termine rue d'Orléans et que la **rue Dacier** débute rue Beaurepaire et se termine au droit de l'immeuble pont côté Grande Rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE.



Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOURET